

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de services

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Etablissement public territorial

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LOURDES

M Le Président

Zone Industrielle du Monge 1, rue Francis Jammes

65100 Lourdes

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Services généraux des administrations publiques

OBJET DU MARCHÉ

EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORTS DES ACCUEILS DE LOISIRS - ETE 2010.

Lieu d'exécution :

Communautés de Communes du Pays de Lourdes et Batsurguère

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Nature et étendue :

Marché ordinaire séparé

Durée du marché ou délai d'exécution :

56 jours

Autres renseignements :

Les marchés débiteront à compter de la notification du contrat

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation)

PROCEDURES

Mode de passation :

Procédure adaptée

CONDITIONS DE DELAI

Date limite de réception des offres :

21/06/2010 à 16 H 00

Délai minimum de validité des offres :

120 jours

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Référence du marché :

10-CC011

Renseignements complémentaires :

Dossier de consultation gratuit. La transmission des plis par voie électronique n'est pas autorisée pour cette consultation. Conformément à la législation française, l'ouverture des offres n'est pas publique. La Communauté de Communes du Pays de Lourdes se réserve la possibilité d'engager une négociation avec le (ou les) candidat(s) ayant remis une offre. La négociation pourra porter sur le prix ou la méthodologie de réalisation de la prestation. NB : Pour les retraits et dépôts de dossiers effectués directement au Service des Marchés Publics, les horaires d'ouverture des bureaux sont : 9 H 00 - 12 H 00 et 14 H 00 - 17 H 00. Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site www.lourdes.fr rubrique "marchés publics". Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé

MARCHE DIVISE EN LOTS

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

- Lot N° 1 Description : SORTIES
Date exécution : 05/07/2010
Date de livraison : 27/08/2010
- Lot N° 2 Description : RAMASSAGE
Date exécution : 05/07/2010
Date de livraison : 27/08/2010

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

28/05/2010

ADRESSES COMPLEMENTAIRES

Renseignements d'ordre administratif

M. MILLAN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LOURDES SERVICE MARCHES PUBLICS Zone Industrielle du Monge 1, rue

Francis Jammes

65100 Lourdes

Tél. 05-62-42-14-48 Fax. 05-62-94-36-63

Email : marchespublics.ccpl65@orange.fr

Renseignements d'ordre Technique

Mme QUILICI
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOURDES SERVICE ENFANCE-JEUNESSE Zone Industrielle du Monge 1, rue Francis Jammes
65100 Lourdes
Tél. 05-62-42-73-48 Fax. 05-62-46-44-36
Email : quilici.ccpl65@wanadoo.fr

Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOURDES SERVICE MARCHES PUBLICS Zone Industrielle du Monge 1, rue Francis Jammes
65100 Lourdes Tél. 05-62-42-14-48 Fax. 05-62-94-36-63
Email : marchespublics.ccpl65@orange.fr
URL : <http://www.ccpl-lourdes.com>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes peuvent être envoyées

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOURDES SERVICE MARCHES PUBLICS Zone Industrielle du Monge 1, rue Francis Jammes
65100 Lourdes

INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Pau
50, Cours Lyautey BP 543
64010 Pau Cedex

PRECISIONS CONCERNANT LES DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS

Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.